



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 7 mai 2025

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Enquête publique de la ligne de bus, préavis n° 15/2024

Nous vous informons que, suite à l'enquête publique, des oppositions ont été formulées, certaines en lien avec le parking relai sur le site de Payerne Airport.

Afin de permettre le lancement de la ligne de bus à la date prévue, soit au 31 mars 2025, le Service Urbanisme, mobilité et environnement a fait le choix, d'entente avec les opposantes et opposants, de sortir le parking tel que prévu dans la mise à l'enquête, de cette procédure.

Une nouvelle procédure pour un parking relai sur le site précité sera lancée après avoir analysé les griefs et propositions.

2. Vendanges 2024

La récolte 2024 s'est déroulée du 24 septembre au 15 octobre 2024.

L'année viticole a été difficile, mais notre vignoble en Lavaux a été relativement épargné. Tout d'abord, un gel de printemps s'abat sur toute la Suisse le 22 avril, alors que la vigne a déjà poussé de 5 centimètres. Ce gel occasionnera de nombreuses pertes de récoltes en Suisse et en Europe. Par chance, une seule parcelle sur le haut du domaine a été légèrement touchée par ce phénomène. De plus, un printemps très humide avec plus de 250 mm de pluie sur les mois de mai et juin va grandement augmenter la virulence du mildiou. Les traitements phytosanitaires, en bio, sont renouvelés tous les 9 jours pour sauver la récolte et ainsi garder une quantité importante de raisins. Une accalmie arrive sur l'été avant un automne très pluvieux. 350 mm de précipitations entre septembre et octobre (le double d'une année normale) ne permettent pas de pousser les maturités au maximum.

En effet, le raisin récolté présente des taux de sucre corrects et une acidité modérée. Sur 80 % du domaine, la maturité aromatique des baies est atteinte. Les cépages plus précoces (Chasselas, Pinot Noir, Gamay, Sauvignon blanc, Pinot gris) ont apprécié cette année plus fraîche. Pour les cépages tardifs (Viognier, Merlot, Cabernet), la maturité a été difficile à atteindre et la pourriture a commencé à s'installer à partir du 12 octobre. Il a fallu tout ramasser au plus vite. La quantité est heureusement au rendez-vous, la récolte totale est 22 % supérieure à l'année passée.

L'encavage 2024 est le suivant :

Cépage	Kg 2023	Kg 2024	°Oe	2023/2024
<i>Production</i>				
Chasselas	36'142	45'094	83	25 %
Pinot Gris	950	910	95	- 4 %
Viognier	2'680	1'531	87	- 43 %
Sauvignon blanc	0	433	98	
Savagnin blanc	0	650	88	
Total blancs	39'772	48'618		22 %
Gamay	1'719	3'386	90	97 %
Pinot Noir	3'144	4'023	95	28 %
Merlot	3'764	3'941	100	5 %
Gamaret, Garanoir	4'003	3'524	90	- 12 %
Cabernet sauvignon	776	858	99	11 %
Cabernet franc	0	338		
Total rouges	13'406	16'070		20 %
Total produit	53'178	64'688		22 %
<i>Achats</i>				
Chasselas Treize Vents	585	753	81	29 %
Chasselas Lutry	0	1'662	78	
Sauvignon blanc	3'573	815	85	- 77 %
Pinot Gris	1'131	411	93	- 64 %
Viognier	0	544	75	
Gamay	2'183	0	0	- 100 %
Gamaret, Garanoir	628	801	85	28 %
Total acheté	8'100	4'986		- 38 %
TOTAL ENCAVÉ	61'278	69'674		14 %

Au vu de cette récolte généreuse, la Cave L'Abbatiale est heureuse d'annoncer qu'elle aura du vin à vendre en quantité pour contenter au maximum sa fidèle et toujours plus nombreuse clientèle. Les vins sont moins riches en alcool et possèdent une excellente buvabilité. Une journée porte ouverte à la cave à Montagny en Lavaux aura lieu le samedi 6 septembre.

3. Réponse à la correspondance de Monsieur Albijon Sefaj adressée au Conseil communal

Selon le vœu de la Commission de Gestion et le processus mis en place, la Municipalité a donné réponse à la lettre non datée rédigée par Monsieur Albijon Sefaj. Cette correspondance, adressée au Conseil communal, qui a été traitée lors de la séance du Législatif du 12 décembre dernier, demandait l'installation d'un city stade sur le territoire communal. La réponse apportée par la Municipalité est jointe en annexe à la présente communication.

4. Complément de réponse suite à la question de Monsieur le Conseiller communal Serge Grognuz sur la réfection du chemin reliant la rue de Vuary à la rue de la Bergerie posée lors de la séance du 6 février 2025

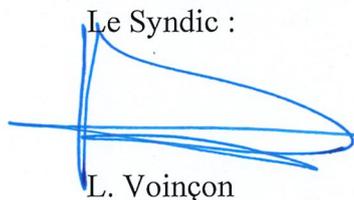
Le 18 décembre 2019, la Municipalité de Payerne acceptait le préavis n° 16/2019, « Assainissement de la chaussée des Rues de Vuary, du bas de Vuary et de la Bergerie ». Le Conseil Communal, lors de sa séance du 6 février 2020, a décidé de renvoyer ce préavis à la Municipalité pour une nouvelle étude en englobant le concept du 30 km/h. Depuis cette date, aucun nouveau préavis n'a été présenté mais des travaux d'entretien réguliers ont été réalisés au cours des années notamment sur la rue du Bas-de-Vuary. Quelques travaux d'entretien complémentaires sont prévus cette année dans le quartier concerné ceci dans le cadre du budget de fonctionnement « entretien des routes ». Les différents chantiers achevés dernièrement ou en cours actuellement à la rue de la Bergerie ont mis en attente certaines interventions. Lorsque toutes les constructions seront terminées, les infrastructures communales seront assainies.

5. Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Alexander Berchtold concernant l'installation de fontaines à eau

La Municipalité et les services concernés étudient la possibilité d'installer, selon les opportunités et les projets d'aménagement à venir, des points d'accès à l'eau potable sur certaines places de jeux et de sport de la Commune. Cette réflexion prend en compte les contraintes techniques et budgétaires, ainsi que les besoins qui seront identifiés sur le terrain.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



L. Voinçon



La Secrétaire :



C. Thöny

Annexe ment.

COPIE

Municipalité de Payerne



Case postale 112 - 1530 Payerne

Tél. (026) 662 65 30
E-mail commune@payerne.ch

Monsieur
Albijon Sefaj
Rue de la Vignette 43
1530 Payerne

N/réf: 0225/505/GM/cg

Payerne, le 20 février 2025

Votre proposition d'installation d'un city stade

Monsieur,

Nous avons l'avantage de faire référence à votre courrier adressé au Conseil communal, qui nous a été transmis en date du 2 décembre 2024, dont le contenu a retenu notre meilleure attention.

En regard à vos attentes, la Municipalité vous informe que différents projets d'infrastructures sportives sont en cours d'étude actuellement à Payerne.

A ce jour, il n'y a pas encore eu de définition précise des types d'installations qui seront réalisées dans le futur sur le sol payernois. Cependant la Municipalité a créé un poste de Chargée ou Chargé de développement des installations et de la politique sportive communale qui sera prochainement mis au concours. Avec cette future ressource, la Municipalité espère accélérer la réalisation des projets sportifs.

Dans l'immédiat, la Municipalité ne peut que vous encourager à patienter et profiter des installations existantes.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous adressons, Monsieur, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La 1^{ère} Vice-présidente:

La Secrétaire :

M. Picinali



C. Thöny

Copie va à : M. Nicolas Schmid, Municipal
Mme Cynthia Thöny, Administration générale
M. Gérard Michel, Bâtiments